

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
 REPUBLIQUE FRANCAISE
 ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL
 CANTON DE SAINT OUEN L'AUMÔNE

* * * *

COMMUNE DE FREPILLON

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 en date du 11 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze octobre à 21 h, les membres du Conseil municipal légalement et individuellement convoqués le 2 octobre, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire

Présents :

Bernard TAILLY (*Maire*)

Patricia ZEISS, Chantal WALTER, Dominique BERNARD, Martine BERNARD, Sébastien HUART (*Maires adjoints*)

Serge ACHARD, Raynald BEAUFILS, Sylvie CABEZAS, Cédric CHEVROLLIER, Dominique COUDRAY, Pascal DERCHE, Micheline MAINGUET, Roger MIGNOT, Cécile PALLATIN, Géraldine PICAULT, Monique RISCH (*conseillers municipaux*)

Représenté par pouvoir :

Estelle GACINA, pouvoir donné à Patricia ZEISS

Evelyne RAGUENET DE SAINT ALBIN pouvoir donné à Dominique BERNARD

Absents excusés : Thomas MERCIER

Secrétaire de séance : Serge ACHARD

La séance est ouverte à 21 h sous la présidence de Bernard TAILLY, Maire.

Il est procédé à l'appel des Conseillers.

Le compte-rendu de la séance du 21 juin est adopté à l'unanimité.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Signature d'une convention AGAT constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de la mutualisation avec la Communauté d'agglomération Valparisis

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 voix contre, ouï le rapport de M. le Maire relatif à la mutualisation de certaines commandes avec la Communauté d'agglomération Valparisis, l'autorise à signer la convention AGAT.

Celle-ci permettra, sans engagement, de passer certaines commandes groupées et ainsi obtenir des prix plus attractifs notamment pour le RGPD (Règlement Général de Protections des Données).

1.2 Transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à la Communauté d'agglomération Valparisis

Rapporteur : M. le Maire

Au titre de ses compétences facultatives, il est possible de transférer à la Communauté d'agglomération Valparisis la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » à compter du 1^{er} janvier 2019. M. le Maire propose de s'opposer à ce transfert compte tenu que les études des impacts de cette prise de compétences n'ont pas été menées.

Il rappelle aussi que le Conseil municipal s'est déjà opposé au transfert de la compétence optionnelle « assainissement ».

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » au profit de la Communauté d'agglomération Valparisis.

1.3 Signature d'une convention avec le centre interdépartemental de gestion dans le cadre de la médiation préalable obligatoire

Rapporteur : M. le Maire

La procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges avec les agents est devenue obligatoire.

Le CIG propose la gestion de la médiation préalable obligatoire pour une participation minimale.

Aussi, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention proposée par le centre de gestion.

2. FINANCES

2.1 Approbation des rapports de la CLECT 2018 n°1 – 2 et 3 de la Communauté d'agglomération Valparisis

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les rapports de la CLECT n°1 et 3 relatifs à l'évaluation des charges transférées pour les compétences :

- zones d'activités économiques
- voiries
- gares routières
- stationnement payant
- éclairage public
- balayage des voiries

Et n'approuve pas, à l'unanimité des voix, le rapport de la CLECT n°2 concernant l'évaluation des charges transférées pour la compétence « assainissement ».

2.2 Budget ateliers locatifs et commerces – reversement de l'excédent du budget sur le budget communal 2018

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire propose de verser l'excédent du budget ateliers locatifs d'un montant de 90 000 € sur le budget communal 2018.

Il s'agit d'une délibération de principe puisque le budget primitif tient compte de cette recette.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.3 Budget supplémentaire de la commune – année 2018

Rapporteur : Martine BERNARD

Martine BERNARD propose l'adoption du budget supplémentaire de la commune 2018 qui s'équilibre à la somme de :

- section de fonctionnement : 83 701,26 €
- section d'investissement : 2 151 104,26 €

De menus ajustements sont proposés par rapport au budget primitif 2018.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget supplémentaire 2018.

2.4 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association de « filles en aiguille »

Rapporteur : Chantal WALTER

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide le versement d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'association de « filles en aiguille » qui souhaite développer ses activités et investir dans une machine à coudre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Dominique BERNAD propose que le Conseil municipal adopte la motion de l'association nationale des Elus en charge du sport (ANDES) relative à l'inquiétude des élus face aux nouvelles annonces budgétaires du gouvernement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la motion.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée par M. le Maire à 22h30.
